

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1847

24 septembre 2009

SOMMAIRE

Aggregate Company S.à r.l.	88652	Lindinger Management Services S.A.	88650
ARV Company S.à r.l.	88653	Linux Holding S.A.	88651
A.S. Consulting Sàrl	88643	Melkmina S.A.	88644
Babcock & Brown European Investments S.à.r.l.	88610	Miele s.à r.l.	88647
BAG Participations Luxembourg S.à.r.l. ..	88654	Multicontinental Distribution (Europe) S.A.	88620
BRL Investments S.à r.l.	88621	Multi Investment Luxembourg Holding S.à.r.l.	88629
Casablanca Congress Centre S.A.	88610	Multi Investment Projects S.à r.l.	88629
Codex Events S.A.	88656	Multi Investment Properties S.à r.l.	88629
Consultis S.à r.l.	88631	NBG Asset Management Luxembourg ...	88632
D.I.V.A., Consulting S.A.	88643	NBG Luxembourg Holding S.A.	88632
Docxus LU	88632	NLD Activities S.A.	88642
EG Moulding Industries Sàrl	88629	Nordev Holding S.A.	88650
Euramyl S.A.	88651	Paul Wagner et Fils S.A.	88654
Expertise et Solutions en Télécommunica- tions Benelux S.A.	88642	Pierre Dupong Immobilier S.A.	88649
Fincra S.A.	88643	Qualité Sécurité Environnement	88632
Friture Piccola S.à.r.l.	88655	Raphi S.A.	88651
GEE Hospitality Group S.A.	88649	Sarint S.A.	88650
Glemine S.A.	88652	Savint Holding S.A.	88654
Graphiconsulting S.A.	88642	Securities & Compliance Srl Luxembourg	88647
GS Derivatives Income Management S.à.r.l.	88613	Seed Box S.A.	88649
Horus Trading S.à r.l.	88652	SIDACIER HOLDING S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	88651
INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre-vingt-trei- zième (93.) S.e.c.s.	88644	Société du Parking Guillaume SA	88648
INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent trente- sixième (336) S.e.c.s.	88644	Sungem Holding S.A.	88654
Intersec Holding S.A.	88653	TEMTEX S. A. & Cie. Gendrich Invest S.e.c.s.	88644
Jean Lazar Consulting S.A.	88632	TEMTEX S. A. & Cie. TH Invest S.e.c.s.	88644
Jenous S.à r.l.	88648	Toda S.A.	88620
Juniper Investment S.A.	88652	Urbaninvest S.A.	88648
Krupaco Finance S.A.	88645	Wendilo Investments S.à r.l.	88610
Levlux S.A.	88610	Whirlpool International Manufacturing S. à r.l.	88647
LGIG 2 MKII GP	88642		
LGIG 2 Property C1 S.à r.l.	88653		
Liberty Optic Product	88645		
Lindinger Management Services S.A.	88649		

Wendilo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WENDILO INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009112537/12.

(090135119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Levlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 28.478.

Les comptes annuels au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEVLUX S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009112538/12.

(090135118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Casablanca Congress Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Casablanca Congress Centre S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009112539/12.

(090135117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 109.507.

In the year two thousand nine, on the twenty-fifth day of June.
Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

B&B MH 3 Co LIMITED, a Maltese company, having its registered office at 171 Old Bakery Street, Valletta VLT 09, Malta and registered under number C 36861

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on June 19th, 2009.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker (the "Company"), registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 109.507

incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 22 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number C - 1292 of 29 November 2005

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the nominal value per share from twenty five Euro (25.- EUR) each to fifty euro (EUR 50.- EUR) and to convert the four hundred five thousand seven hundred and forty (405,740) existing shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each into two hundred two thousand eight hundred seventy (202,870) new shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) all allocated to the sole shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) so as to raise it from its present amount of ten million one hundred forty three thousand five hundred Euro (EUR 10,143,500.-) two hundred two thousand eight hundred seventy (202,870) new shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-), to an amount of ten million six hundred forty three thousand five hundred Euro (EUR 10,643,500.-) by the creation and issuing of ten thousand (10,000) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of a conversion of a promissory note of a total amount of nineteen million three hundred ninety six thousand three hundred thirty five euro (EUR 19,396,335.-) which the Sole Shareholder has against the Company (the "Contribution").

The Contribution thus is recorded as a contribution in an aggregate amount of nineteen million three hundred ninety six thousand three hundred thirty five euro (EUR 19,396,335.-) of which five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) are allocated to the share capital and the amount of eighteen million eight hundred ninety six thousand three hundred thirty five euro (EUR 18,896,335.-) are allocated to the share premium account.

The Sole Shareholder declares that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Sole Shareholder declares together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Sole Shareholder further states that a statement has been drawn up by the managers of the Company, wherein the Contribution so contributed are described and valued.

Third resolution

As a result of the above resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set ten million six hundred forty three thousand five hundred Euro (EUR 10,643,500.-) divided into two hundred twelve thousand eight hundred seventy (212,870) new shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-), all of which are fully paid up. "

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 5,900.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

B&B MH 3 Co LIMITED, une société maltaise, ayant son siège social à 171 Old Bakery Street, Valletta VLT 09, Malta et inscrite sous le numéro C 36861

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 19 juin 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l. avec siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 109.507,

constituée le 22 juin 2005 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro C - 1292 du 29 novembre 2005

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'augmenter la valeur nominale des parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) à un montant de cinquante euros (50.- EUR) et en conséquence d'échanger les quatre cent cinq mille sept cent quarante (405.740) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) en deux cent deux mille huit cent soixante-dix (202.870) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune toutes allouées à l'associée unique.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinq cent mille euros (500.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de dix millions cent quarante-trois mille cinq cents euros (10.143.500.- EUR) représenté par deux cent deux mille huit cent soixante-dix (202.870) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune à un montant de dix millions six cent quarante-trois mille cinq cents euros (10.643.500.- EUR) par la création et l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR), et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature constituée par une conversion d'une promissary note d'un montant total de dix neuf millions trois cent quatre-vingt-seize mille trois cent trente-cinq euros (19.396.335.- EUR) que l'Associée unique a contre la Société ("Apport").

L'Apport est acté comme représentant un apport total net d'un montant de dix neuf millions trois cent quatre-vingt-seize mille trois cent trente-cinq euros (19.396.335.- EUR) dont cinq cent mille euros (500.000.-EUR) sont alloués au capital social de la Société et le solde de dix huit millions huit cent quatre-vingt-seize mille trois cent trente-cinq euros (18.896.335.- EUR) au compte prime d'émission.

L'Associée Unique déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associée unique déclare ensemble avec la Société qu'ils accompliront les formalités nécessaires pour transférer l'Apport à la Société.

L'Associée Unique déclare qu'une attestation a été établie par le gérant de la Société, sur laquelle l'Apport ainsi apporté est décrit et évalué.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à dix millions six cent quarante-trois mille cinq cents euros (10.643.500.- EUR) divisé en deux cent douze mille huit cent soixante-dix (212.870) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune toutes allouées à l'associée unique, celles-ci étant entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 5.900.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25459. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009118344/133.

(090141900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

GS Derivatives Income Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.997.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the 5th day of August.

Before, Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Goldman Sachs Holdings S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, not yet registered with Luxembourg Trade and Companies register, represented by Antoinette Genovese, with professional address in 85 Broad St, NY, NY 10004, acting in her capacity as manager of Goldman Sachs Holdings S.à.r.l.,

here represented by Jean Schaffner, lawyer, residing in 33, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a power of attorney, given in New York.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "GS Derivatives Income Management S.à.r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières".

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City, Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20 000 (twenty thousand US Dollars), represented by 2 000 000 (two million) shares having a nominal value of USD 0.01 (one centime US Dollar) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. On each distribution, including distributions of share premium, each share entitles to a fraction of the distributable profits of the Company which corresponds to the fraction of the nominal value of the share and to the share premium attached to the share, proportionate to the total share capital increased by the share premium of the Company.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. The meeting of the shareholders may assign either an A or a B signatory power to each manager. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers, or in case of A and B managers have been appointed, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The shareholders' meeting (or the sole shareholder), the manager, or in case of plurality of managers, two managers, or in case of A and B managers have been appointed, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly, may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers. If A and B managers have been appointed, at least one A manager and one B manager have to be present or represented.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the

majority of the managers present or represented at the board meeting. If A and B managers have been appointed, at least one A manager and one B manager have to be present or represented.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with the numbers of shares held. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on the last calendar day of December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to the last calendar day of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to

be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Goldman Sachs Holdings S.à.r.l., prenamed: 2 000 000 (two million) shares;

Total: 2 000 000 (two million) shares;

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of USD 20 000 (twenty thousand) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on the last calendar day of December.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

(1) the number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Antoinette Genovese, Finance, whose professional address is at 85 Broad St, NY, NY 10004; and

Henry Webb, Finance, whose professional address is at 85 Broad St, NY, NY 10004;

(2) the registered office is established at 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le 5 août.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Goldman Sachs Holdings S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, représentée par Antoinette Genovese, ayant son adresse professionnelle à 85 Broad St, NY, NY 10004, agissant en tant que gérant de Goldman Sachs Holdings S.à.r.l.,

ici représentée par Jean Schaffner, avocat, résidant à 33 avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration donnée à New York.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "GS Derivatives Income Management S.à.r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles,

mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

La Société sera considérée comme une société de participations financières (SOPARFI).

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 20 000 (vingt mille US dollars) représenté par 2 000 000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de USD 0,01 (un centime de dollar US) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Lors de chaque distribution, chaque part sociale donne droit à une fraction du bénéfice distribué de la Société qui correspond à la fraction représentée par la valeur nominale de la part sociale augmentée de la prime d'émission attachée à cette part, proportionnellement à la totalité du capital social de la Société augmenté de la prime d'émission.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. L'assemblée des associés attribuera soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B à chacun des gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, ou en présence de gérants A et B qui ont été désignés, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

L'assemblée générale des associés (ou l'associé unique), le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants, ou en présence de gérants A et B qui ont été désignés, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance. En présence de gérants A et B qui ont été désignés, au moins un gérant A et un gérant B devront être présents ou représentés.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance. En présence de gérants A et B qui ont été désignés, au moins un gérant A et un gérant B devront être présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le dernier jour calendaire du mois de décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, le dernier jour calendaire du mois de décembre les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Goldman Sachs Holdings S.à.r.l., susmentionné: 2.000.000 (deux millions) de parts sociales;

Total: 2.000.000 (deux millions) de parts sociales;

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de USD 20.000 (vingt mille) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le dernier jour calendaire du mois de décembre.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

(1) les membres du conseil de gérance sont au nombre de 2 (deux). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Antoinette Genovese, Finance, dont l'adresse professionnelle est à 85 Broad St, NY, NY 10004; et

Henry Webb, Finance, dont l'adresse professionnelle est à 85 Broad St, NY, NY 10004;

(2) le siège social de la société est établi à 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean Schaffner, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 août 2009. LAC/2009/32362. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009118337/382.

(090141996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Toda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009114901/11.

(090137904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Multicontinental Distribution (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.066.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 août 2009.

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MULTICONTINENTAL DISTRIBUTION (EUROPE) S.A. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 87.066, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale accepte les démissions de Joëlle Roulland en tant que administrateur et administrateur-délégué et de Jonkheer T.C. Van Rijkevorsel.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale confirme pour une durée de six ans aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Vartan SIRMAKES, administrateur de sociétés, né le 10 février 1955 à Istanbul, demeurant à CH-1223 Coligny, 22b, chemin du Nant d'Argent

et nomme en remplacement aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans:

1) Monsieur Ege TIBIN, employé privé, né le 10 septembre 1972 à Ochsenfurt (D), demeurant à L-3943 Mondercange, lb, rue de Reckange Luxembourg et

2) Monsieur David van RIEL, consultant, né le 6 mai 1943 à Londres demeurant à B-2020 Anvers, Hortensiastraat, 11

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme pour une durée de six ans aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Ege TIBIN, prénommé.

Signé: C. BERENS, D. HOFFMANN, M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2009. Relation: LAC/2009/34099. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire à Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009115149/32.

(090138273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

BRL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.995.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the seventh day of August

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. - "Karan Holding B.V.", a company incorporated under the law of The Netherlands, having its registered office at Wieringen 5, NL-1967 EA Heemskerk, registered with the Commercial Register of Netherlands under number 30154831, here represented by Mrs Sophia BOUDJANI, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Zurich on August 6, 2009;

2. - "LEON HOLDING AS", a company incorporated under the law of Norway, having its registered office at Bygdoy Allé 64, N-0265 Oslo, registered with the Commercial Register of Norway under number 988 612 758,

here represented by Mrs Sophia BOUDJANI, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on August 5, 2009;

3. - "RY Investments S.à r.l.", a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, with the Trade and Companies Register of Luxembourg number B 143.805,

here represented by Mrs Sophia BOUDJANI, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on August 5, 2009;

as founders.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of: "BRL INVESTMENTS S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), represented by four hundred fifty (450) shares in registered form with a par value of twenty eight euro (EUR 28.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers. The manager (s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the joint signature of two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes presents or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2009.

Subscription - Payment

Thereupon, Karan Holding B.V., LEON HOLDING AS and RY Investments S.à.r.l. represented as stated hereabove, declare to have subscribed each to one hundred and fifty (150) shares of the share capital of the Company, representing together the whole share capital, and declare to have fully paid up the four hundred fifty (450) shares with a par value of twenty eight euro (EUR 28.-) each, by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following person(s) is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Mr Yoganathan RATHEESAN, director, born in Jaffna, Sri Lanka, on December 6, 1975, with professional address at 445, Thorpe Road, E6 2HS London, United Kingdom;

2. The following person(s) is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

"LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.", a Luxembourg société anonyme, with its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, Carré Bonn, rue de la Poste, with the Trade and Companies Register of Luxembourg number B 37.974.

3. The registered office of the Company is set at: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept du mois d'août.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. - "Karan Holding B.V.", société de droit néerlandais, ayant son siège social à Wieringen 5, NL-1967 EA Heemskerk, immatriculée au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 30154831,

ici représentée par Mme Sophia BOUDJANI, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Zurich le 6 août 2009;

2. - "LEON HOLDING AS", société de droit norvégien, ayant son siège social à Bygdøy Allé 64, N-0265 Oslo, immatriculée au Registre de Commerce de Norvège sous le numéro 988612758,

ici représentée par Mme Sophia BOUDJANI, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Londres le 5 août 2009;

3. - "RY Investments S.à r.l.", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.805,

ici représentée par Mme Sophia BOUDJANI, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 5 août 2009,

comme fondateurs.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi entre les comparant(e)s et tous ceux qui pourront devenir détenteurs des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination: "BRL INVESTMENTS S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cent euros (EUR 12.600,-), représenté par quatre cent cinquante (450) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt huit euros (EUR 28,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et (1) ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'est/ ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut

aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un(e) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne soit valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un(e) gérant de classe B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes les personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Karan Holding B.V., LEON HOLDING AS et RY Investments S.à r.l. représentés comme dit ci-dessus, déclarent avoir souscrit chacun à cent cinquante (150) parts sociales du capital social, représentant ensemble la totalité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les quatre cent cinquante (450) parts sociales d'une valeur nominale de vingt huit euros (EUR 28) chacune, par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cent d'euros (EUR 12.600,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Yoganathan RATHEESAN, directeur, né à Jaffna, Sri Lanka, le 6 décembre 1975, ayant son adresse professionnelle au 445 Thorpe Road, E6 2HS London, Royaume Uni;

2. La personne suivante est nommée comme gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

"LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974.

3. Le siège social de la Société est établi à: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sophia BOUDJANI, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2009. LAC/2009/33154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009118336/432.

(090141947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Multi Investment Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.625.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114900/11.

(090137903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Multi Investment Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 106.996.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114897/11.

(090137902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Multi Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.626.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114895/11.

(090137901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

EG Moulding Industries Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 147.992.

STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le trois août.

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Gilles MEHL, directeur d'usine, né à Forbach (France), le 21 septembre 1972, demeurant à F-26200 MONTELMAR, 32, Chemin Fontjarus Bois de Laud.

ici représenté par Madame Chantal SIMON, demeurant à F-57100 Thionville, 18, Av. St. Exupéry, agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé datée du 28 juillet 2009.

2. Monsieur Eric MEHL, gérant de société, né à Saint Avoild (France), le 13 juillet 1965, demeurant à F-57640 Servigny les Sainte-Barbe, 1, rue Principale.

laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "EG Moulding Industries Sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières et financières, liées directement ou indirectement à son objet et, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet. En outre la société pourra acheter, vendre, gérer et administrer, respectivement mettre en valeur tous biens immobiliers pour son propre compte.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (125.- EUR) chacune Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Gilles MEHL, prédit	52 parts sociales
Monsieur Eric MEHL, prédit	48 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, mais ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'à l'unanimité des associés. En cas de décès ou d'incapacité de l'un des associés, les parts sociales seront automatiquement transmises à l'un des associés à l'origine de la création de l'entreprise, moyennant le paiement de la valeur de l'entreprises à hauteur de leur participation respective aux ayants droits. Aucune part sociale ne pourra être transmise aux ayants droits de l'un des associés.

La valorisation de l'entreprise sera effectuée selon la méthode de l'EBIT (Excédent Before Interest and Taxes), par l'expert comptable de l'entreprise (A). Cette évaluation ne pourra pas être contestée. Elle pourra toutefois être contrôlée par un expert comptable des ayants droits de l'actionnaire sortant (B). Si une différence de valorisation supérieure à 20 % (vingt pour cent) entre les évaluations des deux experts comptables est constatée, et seulement dans ce cas, le notaire devra nommer un expert comptable indépendant (C). La valeur de l'entreprise sera calculée comme suit:

V = valeur de l'entreprise

A = experts comptable de l'entreprise

B = expert comptable des ayants droits

C = expert comptable indépendant

$(V_a + V_B + V_C) / 3 =$ valeur de l'entreprise retenue par le notaire L'évaluation de l'entreprise sera transmise à un notaire désigné par l'expert comptable. Le notaire, après avoir validé la valeur de l'entreprise enregistrera la cession de parts sociales ainsi que la règle de paiement des parts sociales aux ayants droits. L'actionnaire bénéficiaire devra présenter une caution personnelle ou de l'entreprise à hauteur de la valeur à payer.

Le paiement de la valeur des parts sociales aux ayants droit de l'actionnaire sortant, devra être effectué pour 10 % à la date de l'acte notarial, le solde sous 180 (cent quatre-vingt) jours. Sans paiement au delà de cette période de 180 (cent quatre-vingt) jours, le notaire pourra être saisi pour étaler la dette sur une période ne pouvant pas excéder dix ans, à hauteur du bénéfice annuel de l'entreprise. Le solde restant dû sera réévalué au 1^{er} janvier de chaque année à hauteur du taux d'inflation de l'année précédente, constaté dans le pays où est le domicilié l'entreprise.

A l'issue de cette période de 10 ans, si la dette n'est pas apurée, la société devra être liquidée ou vendue à un tiers. Le notaire nommera un mandataire chargé de cette mission. La vente devra être effectuée dans une période de 24 mois.

L'actionnaire peut toutefois s'opposer à la vente si le prix de vente est inférieur à 30 % de la valeur de l'entreprise qui sera calculé selon la méthode de l'EBIT (Excédent Before Interest and Taxes). Il pourra faire nommer un expert comptable indépendant pour calculer l'EBIT. Est applicable la même règle de calcul médian de l'EBIT cité ci-dessus.

Les ayants droit sont les époux, les parents ou les enfants des actionnaires. Ne sont pas considérés comme ayants droit les enfants des époux issus de mariage par alliance. Le paiement de la dette s'éteint au décès des ayants droit.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EURO (1.000,- EUR).

Assemblée Générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

Est nommé gérant Monsieur Eric MEHL, prédit.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Mehl, E. Mehl, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 10 août 2009. Relation: EAC/2009/9657. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 7 septembre 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009118335/115.

(090141844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Consultis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.706.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONSULTIS
29, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg
G.D. LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009114842/14.

(090137954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Qualité Sécurité Environnement, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.260.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114841/10.

(090137953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Jean Lazar Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114840/10.

(090137952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Docxus LU, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114839/10.

(090137951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

**NBG Asset Management Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. NBG Luxembourg Holding S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.459.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of June,

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of NBG LUXEMBOURG HOLDING S.A. (the "Company" or "NBG Luxembourg"), a "Société Anonyme Holding" with its registered office at 16, boulevard Royal, in L-2449 Luxembourg, incorporated in Luxembourg by notarial deed of Maître Franck BADEN, notary residing in Luxembourg, on 27th March 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 343 on the 10th May 2001.

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 30, 2009, not yet published in the Mémorial

The Meeting was presided by Mr Claude BOUILLON, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Perrine MARECHAL, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting appointed as scrutineer Mr Alexandre HECKLEN, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares they hold. This sheet and the proxies, after having been signed by the persons appearing and the executive notary, shall remain appended to the present document to be registered with it.

II.- It results from the attendance sheet that all the shares, representing the total share capital, are represented in this extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items on the agenda, of which the shareholders were informed in advance.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transformation of NBG Luxembourg holding S.A. into a management company governed by chapter 13 of the law of 20 December 2002 on Undertakings for Collective Investments.

2. Modification of the corporate name of NBG Luxembourg Holding SA into "NBG ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG".

3. Increase of the capital of NBG Luxembourg Holding SA from EUR 114,000 to EUR 150,000 by incorporation of a part of its reserves and setting up of an authorised capital at EUR 10,000,000. Subscription and fully payment through incorporation of part of the reserves.

4. Update of the articles of incorporation of NBG Luxembourg Holding S.A.

These facts having been stated and recognised as correct by the general meeting, the shareholders unanimously decide as follows:

First resolution

The shareholders resolve to transform NBG Luxembourg into a management company governed by chapter 13 of the law of 20 December 2002 on Undertakings for Collective Investments.

Second resolution

The shareholders resolve to modify the corporate name of NBG Luxembourg Holding SA into "NBG ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG".

Third resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of thirty-six thousand Euros (36,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of one hundred fourteen thousand Euros (114,000.- EUR) to one hundred fifty thousand Euros (150,000.- EUR) by the issue of thirty-six (36) new shares with a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR), and by incorporation of results brought forward.

Fourth resolution

Furthermore the meeting decides that the thirty-six (36) new shares will be freely allotted to the shareholders in proportion of their current share holding.

The proof of the existing free reserves has been reported to the undersigned notary by a balance sheet showing such amounts, their allocation as reserves having been duly approved by the general meeting of the shareholders.

Fifth resolution

As a consequence of this increase, the new capital of NBG Luxembourg will amount to 150,000 EUR divided as follows:

142 shares held by National Bank of Greece SA

8 shares held by NBG Asset Management MFMC

Sixth resolution

The shareholders resolve to create an authorize capital for an amount of ten million Euros (10,000,000.- EUR).

Seven resolution

The shareholders resolve to update the Articles of Incorporation of the Company as follows:

Coordinated Articles of Incorporation as of 30 June 2009

Art. 1. There exists among the owners of shares and all those who may become owners of shares, a corporation (the "Corporation") in the form of a société anonyme under the denomination of "NBG ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG "

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited duration. It may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as described in Article 22 hereof.

Art. 3. The purpose of the Corporation is to provide management, administration and marketing services to Luxembourg and/or foreign Undertakings for Collective

Investment in Transferable Securities ("UCITS") authorized according to the Directive 85/611/EEC, as amended, and to other Luxembourg and/or foreign Undertakings for Collective Investments ("UCI") not covered by this Directive.

Such management, administrative and marketing services include the following functions:

- Investment management. In this connection, the Corporation may, for the account of the UCITS and UCI it manages, (i) provide investment advice and make investment decisions, (ii) enter into agreements, (iii) buy, sell, exchange and deliver any sort of transferable securities and/or other acceptable types of assets, (iv) exercise all voting rights pertaining to securities held by UCITS and UCI under management. This enumeration is not exhaustive.

- Administration of UCITS and UCI. This function includes all activities listed under "Administration" in Appendix II of the law of December 20, 2002 relating to Undertakings for Collective Investment, namely, (i) the valuation of the UCITS and UCI portfolios and the pricing of the units/shares, (ii) the issue and redemption of the units/shares of the UCITS and UCI, (iii) the maintenance of unit/share holder register, and (iv) the record keeping of transactions. This enumeration is not exhaustive.

- Marketing and distribution-related activities of the units/shares of the UCITS and UCI in Luxembourg and abroad.

The Corporation may perform any additional activity that it deems useful to its corporate objective within the limits set out by the law of 10 August 1915 and by Chapter 13 of the law of December 20, 2002 concerning UCI.

The Corporation may provide services in Luxembourg and abroad and may, for that purpose, establish branches or other entities.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors (the "Board").

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that could interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 150,000 (one hundred and fifty thousands euros) represented by 150 (one hundred and fifty) shares with a par value of 1,000 euros (EUR one thousand) each, (the "Shares") all fully paid-in.

The authorized capital is set at ten million euros (EUR 10,000,000) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000) each.

The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital during a period of five years after the date of publication of the articles of incorporation. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without premium, as the board of directors shall determine. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

Art. 6. The Shares shall be and remain in registered form. Share-certificates (hereafter "Certificates") will be issued upon request. Such Certificates shall be signed by two directors whose signatures may be by facsimile.

All issued Shares shall be registered in the Register, which shall be kept by the Corporation.

Each shareholder must provide the Corporation with an address. All notices and announcements from the Corporation to Shareholders may be sent to such address which will also be entered in the Register.

Art. 7. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 22 hereof.

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relative to the operations of the Corporation.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on each third Monday of June at ten o'clock a.m.. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held outside the Grand Duchy of Luxembourg, if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and the conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the Shares present or represented and voting.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon a call of the Board pursuant to a notice setting forth the agenda, sent by registered mail at least eight days prior the date of the general meeting to the shareholders' address in the Register.

However, if all shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they declare to be informed of its agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publications.

Art. 11. The Corporation shall be managed by a Board composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify; provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 12. The Board shall elect from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman or two directors, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board may from time to time appoint a general manager, an administrative manager, or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation.

Any such appointment may be revoked at any time by the Board.

Officers need not to be directors or shareholders of the Corporation.

The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of the circumstances shall be set forth in the notice of meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, or telecopier of each director.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

A director may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by cable or telegram or telecopier another director as his proxy.

Except as stated below, the Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is in attendance (which may be by way of a conference telephone call) or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event of parity of votes, the chairman shall have a casting vote.

The directors may also approve by unanimous vote a circular resolution, by expressing their consent on one or several separate instruments in writing or by telegram or telecopier, confirmed in writing, which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 14. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interest.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board.

The Board has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation.

The Board may in accordance with the provision of the relevant law declare and pay an interim dividend, based on the semi-annual accounts.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any other or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have a personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Art. 16. The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses, reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation or at its request, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

The foregoing right or indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The Corporation will be bound by the joint signatures of any two directors of the Corporation, or by the joint signatures of a director and of any duly authorized person, or in any other way determined by a resolution of the Board.

Art. 18. The operations of the Corporation including particularly its books of accounts and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent auditor who shall not otherwise be affiliated with the Corporation.

The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and shall remain in office until reelected or until his successor is elected and qualifies.

Art. 19. The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 20. Payments of dividends to shareholders will be made to their addresses in the register of shareholders (the "Register"). No interest will be paid on dividends declared, pending their collection, or relating to Shares held by the Corporation.

Art. 21. From the annual net profits of the Corporation, five per cent shall be allocated to the reserve required by law.

This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such legal reserve amounts to ten percent of the issued capital of the Corporation as stated in article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article seven hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare stock dividends or cash dividends from time to time.

Any Shares of the Corporation held by it shall be excluded from receiving dividends or from participating in the net liquidation proceeds.

Art. 22. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 23. These Articles may be amended by a resolution of an extraordinary shareholders' meeting, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 24. All funds to which shareholders are entitled pursuant to the liquidation of the Corporation and which shall not have been claimed by those entitled thereto before the close of the liquidation operations shall be deposited in favour of whom it may concern at the Caisse des Consignation in Luxembourg.

Art. 25. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on Commercial Companies and the law of 20 December 2002 on Undertakings for Collective Investments and amendments thereto.

There being no further business on the agenda, the Meeting was then closed and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, name, civil status and residences, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed together with us, notary, the present original deed."

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le trente juin,

Pardevant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire ("l'Assemblée") des actionnaires de NBG LUXEMBOURG HOLDING S.A. (la "Société" ou "NBG Luxembourg"), société anonyme holding ayant son siège social à 16, boulevard Royal, à Luxembourg, constituée à Luxembourg par acte notarié de Maître Franck BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), n° 343, le 10 mai 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, en date du 30 juin 2009, non encore publié au Mémorial C.

L'Assemblée est présidée par Mr Claude BOUILLON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Perrine MARECHAL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mr Alexandre HECKLEN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transformation de NBG Luxembourg Holding SA en société de gestion soumise au chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Financiers.

2. Modification de la dénomination sociale de NBG Luxembourg Holding SA en "NBG ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG";

3. Augmentation de capital de NBG Luxembourg Holding SA de EUR 114.000 à EUR 150.000 par incorporation d'une partie de ses réserves et mise en place d'un capital autorisé à hauteur de EUR 10.000.000. Souscription et libération des actions par incorporation d'une partie des réserves;

4. Refonte des articles des statuts de NBG Luxembourg Holding SA.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires décident de transformer NBG Luxembourg en société de gestion soumise au chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Financiers.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de modifier la dénomination sociale de NBG Luxembourg Holding SA en "NBG ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG".

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trente-six mille Euros (36.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent quatorze mille Euros (114.000.- EUR) à cent cinquante mille Euros (150.000.- EUR) par l'émission de trente-six (36) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (1.000.- EUR), et par incorporation au capital de bénéfices reportés.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les trente-six (36) actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Cinquième résolution

Suite à cette augmentation de capital, le nouveau capital social de NBG Luxembourg sera égal à 150.000 EUR et sera divisé en:

- 142 actions détenues par National Bank of Greece SA
- 8 actions détenues par NBG Asset Management MFMC

Sixième résolution

Les actionnaires décident de créer un capital autorisé d'un montant de dix millions d'Euros (10.000.000.- EUR).

Septième résolution

Les actionnaires décident de procéder en conséquence à la refonte des articles des statuts de la société comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les propriétaires d'actions et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions une société (la "Société") sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "NBG ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG".

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision des actionnaires prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, tel que décrit à l'article 22 des présentes.

Art. 3. L'objet social de la Société est la gestion, l'administration et la commercialisation d'OPCVM luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la Directive 85/611/CEE, telle que modifiée, ainsi que d'autres OPC luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèveraient pas de cette Directive.

Les activités de gestion, d'administration et de commercialisation d'OPCVM et d'OPC incluent, notamment:

- la gestion de portefeuille. A ce titre, la Société pourra, pour le compte des OPCVM et OPC en gestion, (i) donner tout avis ou recommandation quant aux investissements à effectuer, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières et tous autres avoirs, (iv) exercer pour le compte des OPCVM et OPC en gestion tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des OPCVM et OPC. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- l'administration des OPCVM et OPC. Celle-ci consiste dans l'ensemble des tâches listées sous "Administration" en Annexe II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif dont notamment (i) l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des actions et/ou des parts de l'OPCVM et OPC, (ii) l'émission et le rachat d'actions et/ou parts des OPCVM et OPC, (iii) la tenue du registre des OPCVM et OPC, (iv) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- la commercialisation à Luxembourg et/ou à l'étranger des actions/parts des OPCVM et OPC.

La Société pourra exercer toutes les activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet social en respectant toutefois les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et du Chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

La Société peut fournir des services à Luxembourg ou à l'étranger et peut, à ce titre, créer des succursales ou des entités.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple résolution du Conseil d'Administration (le "Conseil") des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure temporaire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant le transfert provisoire de son siège restera une entité luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000 EUR) représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000) chacune (les "Actions"), toutes entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) représenté par dix mille (10.000) actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant avec le même quorum que pour une modification statutaire.

Le conseil d'administration peut augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé pendant une période de cinq ans après la date de publication des statuts. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme d'actions avec ou sans prime, selon ce que le conseil d'administration déterminera. Le conseil d'administration est spécifiquement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou à tout employé dûment autorisé de la société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et d'en recevoir le paiement pour les actions représentant tout ou partie de telles augmentations de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration agira pour rendre effective une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme modifié automatiquement afin de refléter le résultat de cette augmentation.

Art. 6. Les Actions sont et resteront nominatives. Les certificats d'Actions (ci-après "Certificats") seront émis sur demande. Ces Certificats seront signés par deux administrateurs dont les signatures pourront être apposées en facsimile.

Toutes les Actions seront inscrites dans le Registre qui sera tenu par la Société.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse. Toute notification et avis de la Société à des actionnaires pourront être envoyés à cette adresse qui sera également inscrite au Registre.

Art. 7. Le capital social pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de manière requise pour les modifications des Statuts, selon ce qui est prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 8. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que désigné dans l'avis de convocation, le 3^{ème} lundi du mois de Juin à 10 heures. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir en dehors du Grand-Duché de Luxembourg si, selon l'appréciation définitive et souveraine du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Sauf disposition contraire des statuts, les quorum et délai prévus par la loi s'appliqueront aux convocations et à la tenue des assemblées d'actionnaires de la Société.

Toute Action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions imposées par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télex une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions prises lors d'assemblées générales d'actionnaires dûment convoquées seront approuvées à la majorité simple des Actions présentes ou représentées et participant au vote.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale.

Art. 10. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil à la suite d'une convocation contenant l'ordre du jour, envoyée par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'assemblée à chaque actionnaire à l'adresse indiquée dans le Registre.

Toutefois, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci pourra se tenir sans avis de convocation ou publications préalables.

Art. 11. La Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires réunis en assemblée générale, pour un terme expirant lors de la prochaine assemblée générale et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et aient accepté leurs fonctions, sauf qu'un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par résolution approuvée par les actionnaires. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir cette vacance de poste jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées

générales d'actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et du Conseil, mais en son absence les actionnaires ou le Conseil pourront désigner une autre personne comme président de la réunion, par un vote à la majorité de ceux présents lors d'une telle réunion.

Le Conseil pourra de temps à autre nommer un directeur général, un directeur administratif, un secrétaire ou tous autres fondés de pouvoirs qu'il jugera nécessaire à l'activité et à l'administration de la Société.

Ces nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil.

Les fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société.

Les fondés de pouvoirs auront, sauf disposition contraire des présents Statuts, les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Conseil.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque administrateur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Un administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit, par télex, télégramme ou message télécopié un autre administrateur comme son mandataire.

Sous réserve de ce qui sera dit ci-après, le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs participe à la réunion (ce qui pourra se faire au moyen d'une conférence organisée par téléphone) ou y est représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion. En cas de parité de voix, celle du président du Conseil d'Administration sera prépondérante.

Les administrateurs pourront également approuver par vote unanime le texte d'une résolution circulaire, en exprimant leur accord sur un ou plusieurs documents séparés par écrit, télex, télégramme ou message télécopié, confirmés par écrit, lesquels constitueront tous ensemble le procès-verbal approprié documentant une telle décision.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le président ou, en son absence, par l'administrateur qui aura assumé la présidence de la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par la secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts sont à l'assemblée générale des actionnaires de la compétence du Conseil.

Le Conseil a en particulier le pouvoir de déterminer la politique générale et la conduite des affaires de la Société.

Le Conseil pourra, conformément aux dispositions de la loi de référence déclarer et mettre en paiement des dividendes intérimaires, sur base d'états financiers semestriels.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y seront intéressés, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé.

Un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, pas empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes questions relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en informera le Conseil et il ne donnera pas d'avis ni ne votera sur une telle opération et cette opération ainsi que l'intérêt qu'un administrateur ou fondé de pouvoirs y a, sont portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoirs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs légaux des dépenses raisonnablement encourues par eux en relation avec toute action, procédure ou procès auxquels ils seront partie ou auront été impliqués en raison de la circonstance qu'ils sont ou ont été administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société, ou en raison du fait qu'ils l'ont été à la demande de la Société dans une autre société, dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, dans la mesure où ils ne sont pas en droit d'être indemnisés par cette autre entité, sauf relativement à des matières dans lesquelles ils seront finalement condamnés pour négligence grave ou mauvaise administration délibérée dans le cadre d'une pareille action ou procédure; en cas d'arran-

gement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Le droit à indemnisation tel que décrit précédemment n'exclura pas d'autres droits individuels dans le chef de ces personnes.

Art. 17. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes d'un administrateur et d'une personne dûment autorisée, ou encore de toute autre manière déterminée par une résolution du Conseil.

Art. 18. La surveillance des opérations de la Société, y inclus en particulier la tenue de ses livres comptables et les déclarations fiscales et autres requises par la loi Luxembourgeoise, sera confiée à un réviseur d'entreprises indépendant.

Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société pour un terme expirant à la prochaine assemblée annuelle et restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit réélu ou que son successeur ait été élu et ait accepté ses fonctions.

Art. 19. L'année sociale de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 20. Le paiement de dividendes aux actionnaires se fera à leur adresse inscrite au registre des actionnaires (le "Registre"). Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes mis en paiement et non réclamés ou sur des Actions détenues par elle.

Art. 21. Sur les bénéfices nets annuels de la Société il sera prélevé cinq pour-cent qui seront attribués à la réserve légale.

Cette attribution cessera d'être requise dès que et aussi longtemps que cette réserve légale s'élèvera à dix pour-cent du capital social émis par la Société, tel qu'énoncé à l'article cinq des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de temps en temps selon ce qui est prévu à l'article sept ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil, de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et pourra de temps à autres déclarer des dividendes sous forme d'actions gratuites ou sous forme de répartitions en espèces.

Les Actions qui seront détenues par la Société seront exclues du droit de toucher des dividendes et du droit de participer au produit net de la liquidation.

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires décidant cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Ces statuts pourront être modifiés par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 24. Tous fonds auxquels les actionnaires auront droit à la suite de la liquidation de la Société et qui n'auront pas été réclamés par ceux auxquels ils reviennent avant la clôture des opérations de liquidation, seront déposés en faveur de qui il appartiendra auprès de la Caisse des Consignation à Luxembourg.

Art. 25. Toutes matières non prévues par les présents Statuts seront régies par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiées.

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début du document.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, le Président, le secrétaire et le scrutateur ont signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. BOUILLON, P. MARECHAL, A. HECKLEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26109. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009114728/510.

(090138252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Expertise et Solutions en Télécommunications Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.174.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47 route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009114844/13.

(090138017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Graphiconsulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graphiconsulting S.A.

29, avenue Monterey -L-2163 Luxembourg

G.D. LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009114843/13.

(090137955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

LGIG 2 MKII GP, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 56.825,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.908.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 août 2009

1) La liquidation de la société LGIG 2 MK II GP (en liquidation) est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

2) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009112580/16.

(090135059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

NLD Activities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NLD ACTIVITIES S.A.
P. STANKO / S. BAERT
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112772/12.

(090135494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Fincra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.998.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2009.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009112666/24.

(090135077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

D.I.V.A., Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 5, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 128.483.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 31 juillet 2009

Le siège social est transféré au 5, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg à compter du 1^{er} août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.I.V.A., CONSULTING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009112641/13.

(090134959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

A.S. Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 38E, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.425.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112613/10.

(090135006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Melkmina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 124.813.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 3 juin 2009.

- L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Régis PIVA demeurant 53, rue de la Libération L-3511 Dudelange jusqu'à l'assemblée générale de 2012 en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Joeri STEEMAN / Frédéric MONCEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112648/14.

(090134910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

**TEMTEX S. A. & Cie. TH Invest S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent trente-sixième (336) S.e.c.s.)**

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 146.672.

—
Erklärung

(zur Anmeldung im Handelsregister)

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent trente-sixième (336.) S.e.c.s., eingetragen im Handelsregister unter B 146.672, am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A., eingetragen im Handelsregister unter B 129.851, geschäftsansässig: 5, Baachergaass, L-5444 Schengen, aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.à r.l., eingetragen im Handelsregister unter B 128.812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S.e.c.s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert: TEMTEX S. A. & Cie. TH Invest S.e.c.s.

Schengen, am 25.05.2009.

INNCONA Management S.à r.l. / TEMTEX Management S. A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009112640/21.

(090135098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

**TEMTEX S. A. & Cie. Gendrich Invest S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-treizième (93.) S.e.c.s.)**

Siège social: L-5444 Schengen,

R.C.S. Luxembourg B 145.957.

—
Erklärung

(zur Anmeldung im Handelsregister)

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-treizième (93.) S.e.c.s., eingetragen im Handelsregister unter B 145.957, am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A., eingetragen im Handelsregister unter B 129.851, geschäftsansässig: 5, Baachergaass, L-5444 Schengen, aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.à r.l., eingetragen im Handelsregister unter B 128.812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S.e.c.s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert: TEMTEX S. A. & Cie. Gendrich Invest S.e.c.s.

Schengen, am 25.05.2009.

INNCONA Management S.à r.l. / TEMTEX Management S. A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009112639/21.

(090135421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Krupaco Finance S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.174.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 19 août 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume, L-1882 Luxembourg
- Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Patricia Murray, avec adresse professionnelle à Bush Hill, BB14038 St Michael, La Barbade

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. Renouvellement du mandat de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113506/20.

(090136383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

Liberty Optic Product, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4762 Pétange, 56, rue de Niedercorn.

R.C.S. Luxembourg B 147.880.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-huit août.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

OPTIC PRODUCT AND SERVICES, une société anonyme ayant son siège social à L-4762 Pétange, 56, rue de Niedercorn, société constituée en date de ce jour, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Julien DEMELIER, employé privé, demeurant professionnellement à Windhof, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 août 2009, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Liberty Optic Product» Société à responsabilité limitée.

Art. 3. Le siège social est établi à Pétange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet toutes activités en rapport direct ou indirect avec le commerce de gros ou de détail, l'achat, la vente, d'instruments d'optique et de lunetterie en ce compris les verres et lentilles de contact.

La société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par OPTIC PRODUCT AND SERVICES, l'associée unique précitée, par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE

QUATRE CENTS EUROS (12.400.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-4762 Pétange, 56, rue de Niedercorn.
2. Sont nommés pour une durée indéterminée en qualité de:

- *gérant administratif:*

Monsieur Sébastien DEBOULLE, administrateur de sociétés, né à Pétange le 20 août 1976, demeurant à B-6791 Athus, rue Arend, 80;

- *gérant technique:*

Mademoiselle Marilene CARDOSO MARICATO, employée privée, née à Luxembourg le 21 mars 1982, demeurant à L-4762 Pétange, rue de Niedercorn, 56.

La société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Demelier, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 août 2009, Relation: LAC/2009/34074, Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 02 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009114608/93.

(090137423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Securities & Compliance Srl Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.771.

Le bilan de la maison mère au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, 31/07/09.

Signature.

Référence de publication: 2009112525/10.

(090134887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Miele s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 20, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 15.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112526/10.

(090134940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Whirlpool International Manufacturing S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 139.331.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2009, Monsieur Marc Robert Bitzer a démissionné de ses fonctions en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est donc composé comme suit:

- Monsieur John Joseph Sweeney
- Madame Irène Frances Bellew Lenarduzzi
- Monsieur Romain Thillens
- Monsieur Nour-Eddin Nijar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Camerio, le 26/08/2009.

Pour la Société

John J. Sweeney

Class A manager

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2009, Monsieur Marc Robert Bitzer a démissionné de ses fonctions en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est donc composé comme suit:

- Monsieur John Joseph Sweeney
- Madame Irene Frances Bellew Lenarduzzi
- Monsieur Romain Thülens
- Monsieur Nour-Eddin Nijar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25/08/2009.

Pour la Société
Romain THILLENS
Class B manager

Référence de publication: 2009113961/34.

(090136832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Société du Parking Guillaume SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 15.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112527/10.

(090134938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Urbaninvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour URBANINVEST S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009112536/12.

(090135121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Jenous S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 139.602.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue à Bertrange en date du 30 juillet 2009

Les Associés décident:

- de prendre acte et d'accepter la démission des trois gérants B ci-dessous, avec effet immédiat à la clôture du présent procès-verbal:

- * Monsieur Stéphane MORELLE, demeurant au 20, rue Hiel à L-3341 HUNCHERANGE;
- * Monsieur Laurent SMOLEN, demeurant au 2, rue des Primevères à L-5775 WEILER-LA-TOUR;
- * Monsieur Alexandre CAYPHAS, demeurant professionnellement au 47, côte d'Eich à L-1540 LUXEMBOURG;

- de nommer, en remplacement des gérants démissionnaires, les gérants B suivants: les sociétés CRITERIA S.à.r.l. et PROCEDIA S.à.r.l. ayant leur siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, pour une durée indéterminée.

* «La société PROCEDIA S.à.r.l., inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, a désigné Mme Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour une durée indéterminée.

* La société CRITERIA S.à.r.l., inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, a désigné M Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour une durée indéterminée.»

- d'octroyer à ces derniers les mêmes pouvoirs de signature que ceux indiqués dans l'article 18 de l'acte de constitution de la société JENOUS S.à.r.l.

Fait à Bertrange, le 25 août 2009.

CRITERIA S.à.r.l.

Gérant B

Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentant Permanent

Martine LINTHOUT / Richard ERPICUM

Gérant A / Gérant A

Référence de publication: 2009113847/32.

(090136797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Seed Box S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.710.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009112540/10.

(090135197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Pierre Dupong Immobilier S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.370.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009112541/10.

(090135193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Lindinger Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 36.197.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009112542/13.

(090135184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

GEE Hospitality Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.782.

Extrait de la Résolution Circulaire prise par le Conseil d'Administration

- La démission de Monsieur Maamar DOUAIDIA, né le 16 octobre 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur, est acceptée avec effet au 31 juillet 2009.

Le 4 août 2009.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the circular resolution taken at the Meeting of the Board of Directors

- The resignation of Mr. Maamar DOUAIDIA, born on October 16th, 1979 in Thionville, France, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as Director of the company, is accepted with effect as of 31st of July 2009.

4th August, 2009.

Certified true copy
Signature / Signature
Director / Director

Référence de publication: 2009113078/21.

(090135551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Lindinger Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5416 Ehnen, 127, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 36.197.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009112546/13.

(090135171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Nordev Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.495.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112560/10.

(090135154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Sarint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.544.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2009 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

Administrateurs:

- Dr. Massimo MORATTI, entrepreneur, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan (Italie), Galleria De Cristoforis 8, président du conseil d'administration
- Dr. Corrado COSTANZO, dirigeant de société, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan, Galleria De Cristoforis, 8
- Dr. Angelo MORATTI, dirigeant industriel, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan (Italie), Galleria De Cristoforis, 8
- Dr. Angelo Mario MORATTI, dirigeant d'entreprise, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan (Italie), Galleria De Cristoforis, 8
- Dr. Franco BALLERINI, dirigeant de société, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan, Galleria de Cristoforis, 8

Réviseur indépendant

PricewaterhouseCoopers Sàrl, réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, R.C.S. B 65 477.

Commissaire aux comptes

Dr. Franco BUCCARELLA, dirigeant industriel, avec adresse professionnelle à I-20122 Milan (Italie), Galleria De Cristoforis, 8.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2009 et se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009114117/31.

(090137392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Raphi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112562/10.

(090135153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Euramyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 20.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112566/10.

(090135150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

SIDACIER HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112569/11.

(090135149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Linux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 92.387.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 20.08.2009

Auszug für die Hinterlegung beim Amtsgericht Luxemburg und zur Veröffentlichung im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg:

1. Frau Tania Fernandes, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, wurde von ihrem Amt als Verwaltungsrat der Gesellschaft abberufen.

2. Herr Claude Schmit, wohnhaft in D-54296 Trier, Januarius-Zick-Strasse 80, wurde zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates ernannt.

3. Die Gesellschaft Eurocomptes S.A., mit Sitz in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, wurde von ihrem Amt als Abschlussprüfer der Gesellschaft abberufen.

4. Die Gesellschaft European Consultants (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, wurde zum neuen Abschlussprüfer ernannt.

5. Die Mandat von Herrn Claude Schmit und European Consultants (Luxembourg) S.A. enden anlässlich der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2013.

Luxemburg, 20.08.2008.
Für den Verwaltungsrat
Unterschriften

Référence de publication: 2009113178/23.

(090136010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

Juniper Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 52.852.

Les Comptes Consolidés au 31 décembre 2008, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112571/11.

(090135147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Horus Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 64.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112573/10.

(090135144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Aggregate Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.050,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 93.373.

Le bilan au 24 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112575/11.

(090135143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Glemine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 72.826.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 août 2009, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur Michele CLERICI, Administrateur, demeurant professionnellement au 21, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse).

- Madame Mireille GEHLEN, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Thierry JACOB, Administrateur, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Michele ROMERIO, demeurant professionnellement 26, Carabella, CH-6582 Pianezzo (Suisse).

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009113091/22.

(090135715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2009.

ARV Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 125.343.

Le bilan au 24 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112576/11.

(090135142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

LGIG 2 Property C1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 102.300,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.339.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 août 2009

1) La liquidation de la société LGIG 2 Property CI Sàrl (en liquidation) est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

2) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009112577/16.

(090135058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Intersec Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 106.633.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 juillet 2009

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Sixième résolution

L'assemblée générale prend note des démissions de Monsieur Alain HEINZ avec effet au 5 septembre 2005 et de Monsieur Philippe VANDERHOVEN avec effet au 30 juin 2007 de leurs postes d'administrateurs de la société.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur José CORREIA, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, au poste d'administrateur de la Société avec effet au 5 septembre 2005. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Huitième résolution

L'assemblée générale prend note de la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale décide de nommer Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009113519/27.

(090136112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

BAG Participations Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 93.398.

Le bilan au 24 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112578/11.

(090135141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Savint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 70.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112582/10.

(090135323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Sungem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 132.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112584/10.

(090135320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Paul Wagner et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 21.315.

Auszug der Beschlüsse der Aufsichtsratsitzung vom 22. Juli 2009

Der Aufsichtsrat ernennt Herrn Aloyse WAGNER zum Aufsichtsratsvorsitzenden.

Der Aufsichtsrat beschließt die Zahl der Vorstandsmitglieder auf zwei festzusetzen und ernennt bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 folgende Personen in den Vorstand:

1. Herrn Heribert BACH, geboren am 08.12.1952 in Marienrachdorf, mit Berufsadresse 9, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

2. Herrn Guido HEGERL, geboren am 25.07.1967 in Daun, mit Berufsadresse 9, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Gem. Art. 21 der Satzung bestimmt der Vorstand Herrn BACH zum Vorstandsvorsitzenden. Der Aufsichtsrat stimmt der Ernennung zu.

Gem. Art. 21 der Satzung bestimmt der Vorstand Herrn HEGERL zum stellvertretenden Vorstandsvorsitzenden. Der Aufsichtsrat stimmt der Ernennung zu.

Luxemburg, den 6. August 2009.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009113840/23.

(090136949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Friture Piccola S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9457 Landscheid, 3A, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.889.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

1. Madame Laura BERARDI, ouvrière, née à Luxembourg le 19 avril 1983, matricule n° 1983 04 19 163, demeurant à L-9457 Landscheid, 3A, Hauptstrooss,

2. Madame Joëlle SPECK, commerçante, née à Algrange (France) le 12 janvier 1971, matricule no 1971 01 12 048, demeurant à L-7463 Pettingen, 39, rue du Château,

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une friture avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que toutes les activités qui se rattachent directement et indirectement à l'objet principal.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Friture Piccola S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Landscheid. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12 500) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

Madame Laura BERARDI, prénommée, cinquante parts sociales	50
Madame Joëlle SPECK, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12 500) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associées.

Et à l'instant les associées, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante technique Madame Joëlle SPECK, prénommée.

L'assemblée nomme gérante administrative Madame Laura BERARDI, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérantes.

Le siège est établi à L-9457 Landscheid, 3A, Haaptstrooss.

Frais.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1 000) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, toutes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Berardi, Speck, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 21 août 2009. Relation: DIE/2009/8228. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 31 août 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009114766/83.

(090138100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Codex Events S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Gréivelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 74.399.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009112610/10.

(090135013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.
